



Faites un don pour soutenir la restauration de la Chapelle Sainte-Marie de Réaumur,

- soit directement en ligne :

[www.fondation-patrimoine.org/43284](http://www.fondation-patrimoine.org/43284)

- soit par chèque avec le coupon disponible en mairie.

## Flash Info



### Horaires

**d'ouverture de la Mairie du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et le vendredi de 14h à 18h.**



**Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale**

**du lundi au vendredi : 13h45 - 16h30 et le mercredi : 10h30 - 12h 13h45 - 16h30**



## Edito

Pour sa 16<sup>ème</sup> édition ...

« Le chocolat descend dans la rue »

Après avoir écumé les groupes basques, bretons, espagnols, ... nous revenons cette année aux fondamentaux des fêtes de plein air et ses spectacles de rue.

De nombreux artistes vous attendent cette année avec :

- ❖ Les Bartos (clowns qui évolueront sur scène et auprès des enfants avec leurs ballons sculptés)
- ❖ Manoline (maquillages et orgue de barbarie)
- ❖ Badin l'Agile (jongleur troubadour)

La musique n'est pas en reste et nous retrouverons 2 groupes emblématiques locaux :

- ❖ Les Joyeux Vendéens (Groupe folklorique : danseurs et musiciens)
- ❖ Sans Demi-mesure (Banda pour animation du repas du samedi soir)

Et, encore « plus » :

- ❖ Démonstrations de sculptures en chocolat par le CFA de St Michel Mt Mercure
- ❖ Courses de vélos sur route le samedi après-midi (départementales minimes et séniors) avec le car-Podium du Conseil Départemental !
- ❖ Un manège pour les enfants
- ❖ Animateur tout le week-end pour nous faire découvrir le travail de nos exposants

Les visiteurs, qui accéderont toujours gratuitement à la fête, pourront également se rafraîchir aux différentes buvettes et se régaler au Bar à chocolat !

Pour les petits creux, snack tout le week-end ...

Retrouvez toutes les informations détaillées sur [www.feteduchocolat.fr](http://www.feteduchocolat.fr) ou sur la page Facebook « fête du chocolat ».



**Responsables d'associations**, si vous souhaitez faire passer un article dans le prochain Echo à paraître en avril 2018, faites parvenir votre texte à la Mairie avant le 10 avril 2018.

Les annonces commerciales peuvent être distribuées avec l'Echo mais ne seront pas intégrées au texte.

**Nous remercions tous les bénévoles qui distribuent cet Echo dans la commune et les villages limitrophes.**

## Infos Municipales

↳ **Les comptes administratifs 2017** ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Le budget principal « Commune » dégage un excédent de fonctionnement de 434 801,18 €. Le déficit d'investissement est de 187 694,37 €.

↳ **Le budget 2018** s'établit comme suit :

### Section d'investissement

#### • En recettes :

- Virement section fonctionnement : 192 938,29 €
- Dotation aux amortissements : 13 100,00 €
- Fonds compensation TVA : 13 000,00 €
- Excédent section fonctionnement : 240 503,50 €
- Opérations patrimoniales : 5 000,00 €
- Taxe d'Aménagement : 6 600,00 €
- Restauration des registres 544,30 €
- Emprunt restaurant scolaire salle Ferchault  
120 000,00 €

Soit un total de recettes « non-affectées » de

**591 686,09 €** auxquelles s'ajoute :

- Subvention Contrat Vendée Territoire pour la voirie (travaux 2017): 50 000,00 €
- Subvention DETR pour le restaurant scolaire, salle Ferchault : 130 002,00 €
- Subvention Contrat Vendée Territoire pour le restaurant scolaire, salle Ferchault 50 000,00 €
- Fonds de concours de la communauté de communes du Pays de Pouzauges pour le restaurant scolaire, salle Ferchault 50 000,00 €
- Les recettes à réaliser de l'année 2017 reportées au budget 2018 : 90 300,87 €

• **En dépenses**, les investissements s'élèvent à **629 184,59 €** pour :

- Acquisitions diverses : matériel informatique et logiciel
- Salle Ferchault : rénovation du restaurant scolaire et de la salle
- Voirie : fin des travaux de voirie 2017,
- Chapelle Sainte Marie : travaux de rénovation
- Eglise : centrale de commande pour l'horloge
- Cimetière : réfection du monument aux morts
- Aménagement divers : aire de vidange camping car,

A ceux-ci s'ajoutent les autres dépenses d'un montant de **332 804,37 €** :

- Remboursement d'emprunts,
- Déficit d'investissement,
- Restauration des registres
- Opérations patrimoniales...

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent avec un montant total de **961 988,96 €**.

### Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent avec un montant de **711 763,68 €**.

↳ **Les budgets annexes s'équilibrent ainsi :**

BUDGET :	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Assainissement	163 821,75 €	64 000,49 €
Commerce	19 943,74 €	22 986,76 €

#### ↳ SyDEV

Le SyDEV (Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée), dans le cadre de l'exercice de sa compétence « éclairage » propose, que notre commune définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage. Le conseil municipal décide d'allouer la somme de 1 000 € pour 2018.

#### ↳ Bâtiments

Salle Ferchault ; concernant la rénovation de celle-ci une rencontre a eu lieu avec le cabinet d'architecte DGA et le SyDEV. Une autre réunion aura lieu pour connaître le chiffrage et le planning des travaux. Une réunion est fixée avec les associations concernées le 28 mars 2018.

La chapelle ; les travaux avancent. Compte-tenu des intempéries et de l'humidité les enduits « côté chemin » sont reportés d'un mois.

#### ↳ Voirie

Un chantier jeune a eu lieu le 8 mars dernier. Il a été lancé à l'initiative de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges. Trois jeunes sont intervenus à Réaumur, encadrés par les employés communaux pour terminer les aménagements extérieurs de la salle Ferchault.



#### ↳ Commission Environnement

Le CPIE a fait la restitution de l'inventaire des haies. Sur la commune, 232 kms de haies ont été recensés, soit 123 mètres linéaires à l'hectare, alors que la moyenne sur le Pays de Pouzauges est de 111 mètres linéaires par habitant ; 148 ha de bois et 62 châtaigniers greffés ont aussi été identifiés.

## Prochaines réunions

- **Conseil Municipal Enfants,**  
**Vendredi 23 mars 2018 à 18h30, à la mairie**

- **C.C.A.S.,**  
**Mardi 27 mars 2018 à 18h30, à la mairie**

- **Conseil Municipal,**  
**Mercredi 18 avril 2018 à 20h, à la salle Ferchault**

## Infos Plus

### ❖ SCOM

**11,88 Tonnes de coquilles valorisées pour l'opération 2017**

Proposée depuis 2015, la collecte des coquilles d'huîtres est un service apprécié par les communes et les usagers du SCOM. Cette année 7 communes supplémentaires ont souhaité proposer la collecte à leurs administrés, montant à 32 le nombre de communes participantes et proposant ainsi à 88 % de la population du SCOM, un service de collecte de proximité. On observe également une augmentation de 22 % du tonnage collecté, due au nombre plus important de communes participantes, mais également à une plus grande participation des usagers (+ 5 % de kg/habitant). Cette hausse de la participation à l'opération confirme l'attractivité de ce service pour les habitants. Cette année, grâce à l'implication des communes, agents et élus qui ont tenu les permanences de collecte, 11,88 tonnes de coquilles ont pu être détournées des ordures ménagères et donc de l'enfouissement. Elles seront valorisées en amendement organique pour les terres agricoles.

### Bilan global de la collecte des coquillages :

- 32 communes participantes → + 23,64 % de la population ayant accès à la collecte
- 2126 dépôts → + 20,09 % de participants
- 11,88 Tonnes collectés → + 21,72 % de tonnage collecté
- 0,190 kg/hab → + 5% de kg par habitant

### ❖ Circulation perturbée pour la fête du chocolat

En raison de la fête du chocolat, les 7 et 8 avril prochain, la rue du stade jusqu'au rond-point de la Chanterie sera interdite à la circulation, dans les deux sens. Merci de votre compréhension.

### ❖ Direction des Finances Publiques

La direction départementale des finances publiques de la Vendée met en place un accueil personnalisé, pour les questions complexes. Cet accueil personnalisé, proposé principalement aux particuliers favorise un traitement individualisé et complet, dans un espace confidentiel à un horaire convenu. Ce service est désormais proposé aux Herbiers au Service des Impôts des Particuliers.



Pour prendre rendez-vous : 3 solutions !

- portail [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) rubrique « contact »
- espaces « libre-service » des centres des Finances Publiques
- directement auprès des services : guichet ou téléphone

### ❖ Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Dès lors que vous constatez des dégâts sur vos propriétés, liés à un épisode de sécheresse ou toute catastrophe naturelle, vous devez en informer la mairie et remplir un formulaire de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cette demande sera transmise en Préfecture dans un délai de 18 mois maxi à compter de l'évènement naturel. Le ministère mandatera une commission chargée de se prononcer sur l'état de catastrophe naturelle, puis un arrêté interministériel sera publié. Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu, vous disposez de 10 jours pour contacter votre assurance afin d'être indemnisé.

## Assoc' Info

### ❖ APEL Ecole Ste Marie

L'opération "benne ton papier" a permis de récolter 3,939 tonnes de papier et 620 kilos de cartons. Cette action rapporte 240 euros à l'école. Cette somme sera versée intégralement pour le voyage scolaire.

### ❖ Courses cyclistes de la Fête du Chocolat

Dans le cadre de la Fête du Chocolat, le **samedi 7 Avril** à partir de **13h15 et jusqu'à 17h45 environ**, la circulation sera perturbée par des courses cyclistes sur les routes suivantes de la commune :

- du carrefour du bourg jusqu'à la route de la Roussière /Gabardière direction St Pierre-du-Chemin,
- route de la Roussière/Gabardière jusqu'à la route de Cheffois, en traversant les deux villages,
- route de la Cour des Champs et de l'Epronnière, en traversant les deux villages,
- du rond-point de la Chanterie (route de Cheffois) jusqu'au carrefour du bourg avec « départ » et « arrivée » devant le Manoir des Sciences.

Merci de prendre vos dispositions afin que tout se déroule dans les meilleures conditions.

### ❖ Association Ferchault de Réaumur

Réaumur au stade N° 111  
Organisé par l'Association Ferchault de Réaumur  
**Bœuf à la Broche**  
Samedi 19 Mai 2018  
19h à 22h  
Animé par Les Musiciens en Folie de Cholet

Francky :  
06 74 71 68 10

Teddy :  
06 08 89 79 16

Jérôme :  
06 74 03 13 10

[comite.hippique@gmail.com](mailto:comite.hippique@gmail.com)

Menu sur place ou à emporter :  
16 €/adulte, 8 €/enfant

## A vos agendas

### Mars

→ **Les Galoches Réaumuroises**

**Mar. 20**, Antigny, départ 14h au Manoir

→ **Ecole Ste Marie**

**Sam. 24**, Portes ouvertes

→ **Cour des Sages**

**Lun. 26**, 17h45, Assemblée générale, à la MARPA

### Avril

→ **Les Galoches Réaumuroises**

**Mar. 3**, Rochetjoux, départ 14h au Manoir

**Mar. 17**, Ménard-la-Barotière, départ 14h au Manoir

→ **CARéa**

**Sam. 7 et Dim. 8**, Fête du chocolat

→ **Football au stade de Réaumur**

**Dim. 8**, 15h, PBFC 5 / St Laurent Malvent 3

**Dim. 22**, 15h, PBFC 5 / La Gaubretière St Mart 3

→ **Anciens Combattants**

**Sam. 14**, 13h30, concours de belote, salle Ferchault

→ **CME**

**Sam. 21**, 10h, nettoyage de printemps

→ **Don du sang**

**Mar. 24**, de 15h30 à 19h30, Le Boupère, Salle du Bocage

### Mai

→ **Club de l'amitié**

**Mer. 16**, 12h Repas du Club, salle Ferchault

→ **Association Ferchault de Réaumur**

**Sam. 19**, bœuf à la broche, stade

→ **Les Galoches Réaumuroises**

**Dim. 20**, randonnée des Rives du Lay, à partir de 7h30, stade

## Etat Civil

📖 **Naissance :**

**Agathe REMAUD**, le 17 février

**Nina MORIN**, le 21 février

**Norah PAILLOU**, le 12 mars

📖 **Décès :**

**Marie-Josèphe GODET**, le 14 février

**Bernard PACREAU**, le 19 février

## La chronique de mars ...

## Etre Nounou aujourd'hui...



Etre « Nounou » de nos jours, c'est tout d'abord être appelé Assistant(e) Maternel(le) ou Ass. Mat. Car oui nous accueillons et nous nous occupons des enfants mais nous ne les nourrissons pas au sein comme le terme nounou le désigne.

Nous sommes avant tout des professionnel(le)s de la petite enfance, au même titre que nos collègues de crèche, MAM, micro-crèche... Comme tout professionnel nous devons nous former (formation obligatoire pour débiter ; formation du Conseil Départemental 85, de la Fédé 85 ; premiers secours ; CPF...) afin d'être le mieux qualifié.

Pour accueillir les enfants dans les meilleures dispositions nous devons aussi répondre aux différents critères demandés par la PMI, qui nous délivre notre agrément et avec qui nous travaillons en collaboration. Ces différentes règles nous sont imposées et nous devons les respecter afin de permettre aux enfants accueillis un maximum de confort, de sécurité et de bien-être. Ces règles sont, en partie, les mêmes que celles exercées en multi-accueil ou accueil collectif.

Nous aimons notre profession, s'occuper d'enfants est pour nous passionnant. Les voir grandir, évoluer, s'émerveiller et devenir autonome est à chaque fois une extraordinaire aventure. Nous nous retrouvons aussi lors de différentes activités : bébés lecteurs, matinée d'éveil, activité en maison de retraite ou MARPA, ou lors de moment fort comme la Semaine de la Petite Enfance. Ces moments importants pour les enfants le sont aussi pour nous.

L'Association les Petits Lutins est là pour nous aider, nous conseiller et guider les parents employeurs ou futur parents.

Nous sommes fières de notre profession qui, comme beaucoup, évolue avec le temps et nous permet d'offrir un service de qualité aux parents et beaucoup de bienveillance aux enfants.

Contact Les Petits Lutins : [les-petits-lutins@outlook.fr](mailto:les-petits-lutins@outlook.fr)